Un terrible accident au Grand-Prix Automobile

En pleine vitesse, une voiture rentra dans la foule, blessa quinze personnes

Tours, 2. — C'est à huit heures, lundi matin, devant une affluence considérable, en présence de M. le Trocquer, ministre des travaux publics, de M. Henry Paté, commissaire à la guerre, qu'a été donné le départ sur le circuit de Tédre, pour le Grand Prix de l'Automobile Club de France.

Les voitures italiennes, anglaises et françaises étaient au nombre de 17. La liste des partants s'établissait comme suit : Thomas Lee-Guiness, Guyot, Bordino, Frédérich, Divo, Giaccone, Lefebvre, Deviecaya, Séograve, Hemery, Salamano, Rougier Marco, Morel, Decystris et Duray.

L'épreuve comportait 790 kilomètres 060 soit 35 tours de circuit. Peu après le départ, on apprit que Bordino, sur une base de 500 mètres, établie avant le Mombrello avait atteint la vitesse de 197 à l'heure.

Pendant ce premier tour Bordino a pris 10 secondes à son suivant immédiat, Lee-Guinnes et a réalisé une moyenne de 140 kil. 492 à l'heure. Son passage devant les tribunes fut des plus impressionnants.

La terrible embardée

Le premier tour n'était pas achevé qu'on annonçait que de Viscaya était rentré dans la balustrade du virage de la Membrelle.

Quinze personnes ont été blessées, dont 3 enfants qui portent des fractures du crâne et une femme dont les jambes ont été brisées.

L'accident s'est produit au premier tour de Viscaya, qui a manqué le virage de la Membrolle, a accroché un poteau. Sa voiture projetée contre une balustrade, s'est écrasée sur un arbre, fauchant quinze spectateurs. De Viscaya a été légèrement blessé.

L'épreuve de vitesse fut gagnée par Seagrave

A la fin de l'épreuve, le classement des concurrents s'est établi comme suit :

1er SEAGRAVE, en 6 h. 35' 19" 4/5 ; 2e Divo ; 3e Lee-Guiness.

La vitesse moyenne du vainqueur a donc été approximativement de 121 kilomètres à l'heure.

Divo termina second en 6 h. 54' 25" 4/5, soit à une moyenne de 115 k. 757 à l'heure.

Aussitôt après l'arrivée de Divo, Seagrave revint au passage à pied avec son mécanicien sous les acclamations du public.

Les deux vainqueurs furent amenés à la tribune officielle où MM. Maginot, Ministre de la guerre ; Le Trocquer, Ministre des Travaux Publics, les félicitent de leur belle victoire.

La musique joua le « Good Save The King » suivi de la « Marseillais ».

Cette petite cérémonie était à peine achevée que Salamano arrivait à pied aux tribunes.

Le malchanceux conducteur italien fut également l'objet d'une chaude ovation et Friedrich termina troisième en 7 h. 22" et Lee-Guiness quatrième en 17 h. 02' 03". Enfin, Duray ayant abandonné, Lefebvre termina 5e en 7 h. 50' 23".

Le circuit prit fin avec 5 arrivées sur 17 partants.

Une auto se jeta contre un arbre et il y eut cinq victimes

Versailles, 2. — Un automobile contenant cinq personnes s'est jetée, à la suite d'un dérapage contre un arbre de la route des Essarts-le-Roi, ce matin vers 4 heures.

Le chauffeur a été tué net ; un jeune brésilien, nommé Sampaio, grièvement blessé a succombé en arrivant à l'Hôpital de Rambouillet ; les trois autres personnes ont été admises à l'Hôpital de Rambouillet.

Un side-car heurta une voiture tuant ou blessant trois personnes

Paris, 2. — Cette nuit, à minuit, route d'Epinay au barrage de Saint-Denis, à proximité du pont de Douai, un side-car, piloté par Michel Bertin, 27 ans, demeurant rue Voltaire à Paris et dans lequel se trouvait une femme dont l'identité n'a pu être établie, a heurté l'arrière d'une voiture à deux roues traînée par un cheval et conduite par M. Héraud, charretier, rue de la Boulangerie à Saint-Denis.

Le nommé Bertin et la femme inconnue ont été tués.

Quant au charretier Héraud, il a été jeté au bas de son siège et a été légèrement blessé à la tête.

M. Seznec prétend qu'il n'est pas un assassin

Mais les charges s'accumulent contre cet ami de M. Quemeneur

Paris, 2 — Depuis qu'on lui a annoncé qu'il était inculpé d'assassinat et de faux, l'ancien compagnon de voyage de M. Quémeneur est tombé dans un profond état de prostation.

Hier matin, il fut ramené dans le cabinet de M. Vidal, commissaire de police de la Sûreté générale lequel, on le sait, dirige l'enquête.

Il reste à remplir diverses formalités de procès-verbaux et de scellés.

Entre temps, tandis qu'on établissait les scellés, il tint tout d'abord à faire rectifier l'orthographe de son nom.

— Jusqu'ici, dit-il, je ne sais pourquoi on persiste à écrire mon nom Sezenec. Je m'appelle Seznec...

Je ne suis pas un assassin, a-t-il déclaré à M. Vidal, d'une voix à peine perceptible et on n'a contre moi aucune preuve de culpabilité.

J'ai pu me tromper dans mes déclarations précédentes ; mais ce sont là des erreurs de mémoire compréhensibles, imputables à l'état d'énervement et de fatigue dans lequel m'avalent mis les pannes successives de ma voiture.

Je maintiens que j'ai bien quitté M. Quémeneur à la gare de Houdan, bien que M. Garnier, employé dans cette même gare, affirme le contraire ; de même, je maintiens que je n'ai passé à Paris quelques jours plus tard, que la seule journée du 1er juin et que je suis rentré à Morlaix ce même jour.

Ce n'est donc pas moi qui, le lendemain matin, 2 juin, ainsi que vous me l'avez dit hier, ai pu venir me présenter au bureau de poste du boulevard Malesherbes pour y réclamer une lettre au nom de M. Quémeneur.

Ce n'est pas moi non plus qui ai pu venir au Havre les 13 et 20 juin.

J'étais alors à Morlaix, que je n'ai pas quitté.

C'est à vous à établir que j'ai menti et si je me suis absenté de Bretagne à ce moment ».

Il aurait commis son crime, seul

Quoi qu'il en soit, les services de la Sûreté générale semblent maintenant convaincus que Seznec a perpétré son crime seul et que toute la mise en scène tendant à égarer la justice sur la piste d'une fugue de M. Quémeneur a été conçue et exécutée par lui, sans l'aide de complices.

En ce qui concerne le complice présumé de Seznec, le soi-disant Américain Cherdin, dit Charly, les inspecteurs de la Sûreté générale qui se sont occupés de lui ont donné à son sujet aux magistrats brestois les renseignements suivants : Cet homme est parti faire un voyage qui n'est qu'une fuite précipitée.

Sa femme, que nous avons trouvée à Paris, a dit qu'il s'était rendu à Stockholm en un endroit dont elle nous a donné l'adresse.

Nous avons vérifié ces renseignements et nous avons pu nous assurer que Cherdin était bien, en effet, parti pour la Suède.

Enfin, revenant sur la décision qui l'avait prise hier, de faire venir à Brest, sur-le-champ, Guillaume-Seznec, le juge vient de télégraphier à la Sûreté générale pour qu'elle garde l'inculpé autant de temps qu'il lui sera nécessaire afin d'achever sur place toutes les opérations tendant à préciser les agissements de Seznec au cours de la nuit pendant laquelle disparut M. Quémeneur.

Un document qui peut-être est de grand intérêt

Enfin le juge, en examinant de près l'acte de vente de la propriété rédigé sur une feuille de papier timbré, remarqua dans un coin un numéro qu'il supposa de suite être celui de la recette buraliste qui vendit le papier timbré. Malheureusement, les chiffres étaient très écrasés et on ne put les lire nettement. M. Binet demanda aussitôt à la direction de l'enregistrement dans quelles villes se trouvaient les recettes buralistes numéros 135 et 125. Aucune recette du Finistère ne porte ni l'un ni l'autre de ces numéros, fut-il répondu ; mais il y a un bureau 195 Ce bureau est à Morlaix. M. Binet a envoyé aussitôt une commission rogatoire à Morlaix afin de faire interroger la tenancière de cette recette, dont la déposition peut être du plus haut intérêt. En effet, si la mémoire de cette personne permet d'établir que les feuilles de papier timbré ont été vendues par elle à Seznec, c'est déjà une charge de plus contre l'assassin présumé de M. Quémeneur. Si, en plus, on démontre que les feuilles ont été vendues après le 22 mai, date à laquelle Seznec prétend que l'acte a été rédigé, c'est une indication dangereuse pour le propriétaire de la scierie.

Un maniaque de Memphis aurait commis 6 crimes

Il ne peut supporter la vue de gens qui s'embrassent

Londres, 2 — Un message de New-York raconte que la ville de Memphis (Tennessee) est terrorisée par un dangereux maniaque auquel on impute déjà six crimes commis dans des circonstances à peu près identiques. La vue d'un homme et d'une femme qui s'embrassent ou même qui se promènent enlacés paraît insupportable à l'assassin et la plupart de ses victimes sont tombées sous ses coups alors qu'elles se promenaient tendrement en automobile dans quelque allée ombragée des faubourgs de la ville.

Les psychologues se demandent quelle peut être la cause de cette misanthropie criminelle, et l'une des théories exposées, la plus vraisemblable peut-être de toutes, est que cet homme doit avoir en lui-même une aventure sentimentale qui se termina probablement d'une manière fort douloureuse.

Dans la plupart des cas, les victimes féminines de ce maniaque, femmes ou jeunes filles, sont dans une situation irrégulière, ce qui tendrait à corroborer la théorie émise plus haut.

Chaque fois, la méthode d'attaque est la même : l'homme est tué par derrière à coups de revolver tirés au travers d'une glace d'automobile; la femme est frappée et, bien que quelques objets et quelque argent aient été volés, croit-on — car ce fait n'est pas établi — sur certains cadavres, cette façon d'agir fait tomber l'hypothèse qui imputerait au vol le mobile du crime.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

La troisième session des assises du Nord s'est ouverte hier à Douai. Deux affaires étaient inscrites au rôle.

Un domestique de Thumeries, odieux personnage, fera 5 ans de prison

François Favier, 51 ans, domestique de ferme, à Thumeries, est accusé d'attentat aux mœurs, commis le 25 février 1923 sur la jeune Zulma Delsarte, âgée de 7 ans 1/2.

Favier est condamné à cinq ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

Un algérien, mineur à Aniche, avait à se venger d'un de ses camarades

IL LE GUETTA SUR LA ROUTE ET LE TUA D'UN COUP DE REVOLVER

Guici Adir ben Aomar, ouvrier mineur à Aniche est accusé d'assassinat. L'accusation lui reproche les faits suivants.

Le 9 janvier 1923, vers 22 heures, l'Algérien Guezout Mohammed, 32 ans, quittait son travail à la fosse Sainte-Marie et regagnait son logis en compagnie de son compatriote Kebain Idir. Il suivait le chemin de terre qui relie les corons du Petit-Paradis à la rue de Douai, lorsqu'il fut rejoint par un individu qui lui tira dans le dos, à bout portant, un coup de révolver.

Se retournant, Guezout reconnut Guici Idir, son voisin de chambre qui prenait la fuite, puis il s'écroula sur le sol.

L'attentat avait été si rapide que le compagnon de la victime n'avait pu identifier l'agresseur.

Le blessé expliqua que Guici Idir avait agi par vengeance. Guezout avait signalé une erreur du caissier à la mine et Guici Idir avait dû rembourser de l'argent détourné au préjudice de Guici Ali. Le jour de l'attentat, l'accusé avait proféré des menaces à l'adresse de son cousin Guezout Mohammed Dans la soirée, il avait pris la précaution de se faire couper la moustache. Guici Idir a nié toute culpabilité ; il a prétendu être rentré dans sa chambre à 20 heures, puis à 21 h. 30, avant l'attentat.

Au cours d'une perquisition effectuée à son domicile, un révolver du calibre de 8 m/m fut trouvé dans la gouttière attenant à la fenêtre de sa chambre, caché dans un sac de laine. Le barillet contenait trois cartouches et une douille vide. Guici Idir reconnut que ce révolver lui appartenait et qu'il l'avait caché de crainte qu'il ne lui fut volé.

Guezout Mohammed expira à l'Hôtel-Dieu à Douai le 19 mai. L'expertise établit que la balle qui l'avait atteint dans le crâne rachidien était du même calibre que celles retrouvées dans le barillet de l'arme de l'accusé.

LES TRAVAUX FORCES à PERPETUITE

Guici Idir est très mal noté et réputé comme étant un individu dangereux.

Guici est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Défenseur Me Phalempin.

Bagarres à Carpentras

DES GENDARMES ET DES MANIFESTANTS ONT ÉTÉ BLESSÉS

Carpentras, 2. — Hier à 15 heures, alors qu'un cortège des jeunesses communistes du département se rendait à un meeting, cinq drapeaux rouges ont été déployés malgré l'interdiction qui en avait été faite.

Une bagarre s'est produite entre les communistes et la police.

Les emblèmes ont été déchirés et les hampes brisées.

Quelques gendarmes et manifestants ont été légèrement blessés.

LE PROCÈS JUDET

Mme Hans Bossard a renouvelé sa terrible accusation

Mais des témoins considérables ont parlé en faveur de l'inculpé.

Paris, 2. — L'audience de ce jour, du procès d'intelligences avec l'ennemi, dans lequel est inculpé M. Judet, s'ouvre à midi trente.

Mme Hans Bossard, femme du peintre Bossard, condamné par contumace à la détention perpétuelle pour le crime d'intelligences avec l'ennemi, fait son entrée.

M. Judet, dit Mme Bossard, recevait le matin son mari en robe de chambre et je gestais, moi, avec Mme Judet. J'entendis un jour M. Judet dire à Bossard Nous sommes bien d'accord.

Une autre fois, M. Judet, à son retour de Rome, renseigna Bossard sur son voyage. Hans renseigna Romberg.

Immobile à la barre, Mme Hans Bossard raconte comment elle fit connaissance avec Bossard, comment elle connut Judet.

Hans Bossard était certain de la défaite française

Tout ce que l'accusation a recueilli, Mme Hans Bossard le rappelle une fois de plus et tout d'abord que son mari, qui était Suisse, admirait beaucoup la force et la supériorité allemandes ; pour lui, la victoire des Germains ne faisait pas de doute.

Après un séjour dans l'armée suisse, Bossard fut renvoyé dans ses foyers.

Il revint à Paris en septembre 1914. Vit-il M. Ernest Judet à l'époque ? Mme Bossard l'affirme.

C'est en novembre 1914 que Bossard exprime la volonté de faire cesser cette affreuse guerre et de se présenter à l'ambassadeur d'Allemagne, M. Von Romberg.

Une conversation Bossard-Judet en présence de Mme Bossard

Bossard retourna plusieurs fois à Berne, chez l'ambassadeur d'Allemagne. Von Romberg lui demanda si M. Cailleux était venu en Suisse.

Après quelques jours passés à Paris et de nombreuses entrevues avec M. Ernest Judet, Bossard, pour apaiser mes préoccupations patriotiques, eut en ma présence une conversation avec le directeur de « L'Eclair » Nous sommes tout à fait d'accord, dit Hans Bossard à M. Judet. Je puis aller voir les gens dont je vous ai parlé et M. Judet de répondre par un « oui » catégorique.

Telle est la conversation à laquelle j'ai assisté, ajoute Mme Bossard.

" J'affirme les avoir vus avec Von Romberg "

Le témoin dit plus tard que les accusés correspondaient en termes conventionnels. Plus tard, Hans Bossard chargea sa femme de louer à Berne une villa confortable. Ce qui fut fait. Un séjour admirable fut trouvé à peu de distance de l'ambassade d'Allemagne. Le témoin parle ensuite des grosses sommes d'argent qui parvinrent à son mari (deux millions), puis de son divorce.

En juillet, continue Mme Bossard, j'ai vu M. Judet, M. Bossard et M. Von Romberg ensemble, je l'affirme.

— Ce que vous dites-là, Madame, est très grave, observe le procureur général Lescouvé.

— J'en suis sûre, répond Mme Bossard avec crânerie.

M. Ernest Judet se lève :

— Je n'ai rien à dire en ce moment. Je démens tout cela, car tout cela est à reprendre entièrement. (Mouvements).

Le témoin donne alors des détails sur cette entrevue

" Si M. Judet a été atteint c'est tant pis pour lui "

Pourquoi ai-je parlé contre M. Judet et contre M. Bossard, dit ensuite Mme Bossard : mais c'est pour soustraire mes enfants à l'influence d'un père que je jugeais pernicieux.

Si, par hasard, M. Judet a été atteint, je n'y suis pour rien; c'est tant pis pour lui. (Mouvement).

Un autre témoin paraît à la barre : M. Graber

M. Graber, avocat du barreau de Lucerne, remplace Mme Bossard à la barre.

Il dit que cette dernière vint lui demander de ne pas parler des origines de la fortune, de son mari, ni des entrevues Bossard, Romberg à la villa Zerlerden.

Me Leouzon le-Duc demande au témoin s'il est intervenu comme avocat ou comme ami ? Les deux dit Me Graber.

Les deux, car j'ai confiance en l'innocence de Mme Bossard.

Et j'avais des garanties de Mme Bossard.

Et comme Me Leouzon le-Duc oppose les procédés du barreau suisse et du barreau français, Me Graber répond qu'en effet les habitudes ne sont pas les mêmes.

On entend les témoins cités par la défense

A la reprise de l'audience, à 3 h. 15, on entend les témoins cités par la défense, la série des témoins cités par l'accusation étant terminée avec Me Graber, avocat de Lucerne.

M. René Quinton, professeur au Collège de France, s'avance à la barre.

L'innocence de M. Ernest Judet est hors de doute ; ma conviction sur ce point est profonde, complètement inébranlable. (Sensation).

Mon amitié avec Judet, nous étions deux à la partager, il y avait aussi le général Marchand, le héros de Fachoda.

M. René Quinton estime lui, que M. Judet n'était pas anglophile, mais anglomane.

Le général Marchand dit que M. Judet n'a jamais servi que sa patrie

C'est M. le général de division en retraite Marchand, demeurant à Lisieux (Oise), qui vient déposer maintenant.

D'une voix très émue, s'adressant au jury, le général Marchand déclare : « Si je croyais que mon ami Ernest Judet était un traître, je vous demanderais, Messieurs, de le condamner et même je demanderais l'honneur de commander de diriger le feu. (Longue sensation)

Messieurs : Judet est l'homme qui m'a donné l'impression du plus grand désintéressement.

Il n'a jamais servi autre chose que la grandeur de la Patrie.

" Etre roulé par des prélats cela arrive à des gens très bien "

D'autres témoins viennent après le général Pau, qui parle de sa collaboration à l' « Eclair », ce sont :

M. Chaigneau, ancien rédacteur de l' « Eclair » ; Mongicourt, directeur du conseil d'administration du même journal qui parle de la prospérité du quotidien à ce moment là, M. Charles Bonard, ancien administrateur, M. Moissey, M. Noblemaire, député et qui a beaucoup connu Judet, il se rappelle très bien les missions officieuses que M. Judet se donna à Rome.

M. Judet, comme tant d'autres, dit-il, était persuadé qu'il avait le devoir d'essayer de renouer les relations diplomatiques entre la France et le Vatican Etre roulé par les prélats cela arrive à des gens très bien, dit-il, même au plus haut placé. Il y a huit jours nous en avons eu une nouvelle preuve. M. Judet l'a peut-être été on ne peut lui en faire un crime. (Rires).

Les autres témoins viennent dire que la train de vie de M. Judet était très réduit que c'était l'homme le plus honnête que l'on eut connu, etc.

L'audience est ensuite levée.

Un Américain dévalisé à « l'Américaine » à Paris

Les voleurs ont été arrêtés

Paris, 2. — M. Morgan Leveelyn, 30 ans, officier de la marine américaine, de passage à Paris, était descendu dans un grand hôtel voisin de la gare Saint-Lazare

L'autre soir, il fit la connaissance d'un élégant gentilhomme, se disant américain Ensemble, ils visitèrent différents établissements puis le compagnon de M. Leveelyn lui proposa de venir jusqu'à son hôtel situé dans le quartier de la Madeleine Les deux hommes venaient de pénétrer dans la chambre, lorsque deux inconnus se dressèrent devant eux armés de revolvers Sous la menace, M. Leveelyn fut dépouillé de son portefeuille, de sa montre et de tout ce qu'il avait en poche, on l'obligea, de plus, à boire une mixture dont l'effet ne devait pas tarder à se faire sentir.

En effet, l'officier de marine s'endormit profondément et quand il se réveilla, il était seul Au commissariat de police de l'Europe, où il se rendit, il déposa une plainte L'inspecteur Roumaillac, du premier district, fut chargé de retrouver les bandits. En compagnie de M. Leveelyn, l'inspecteur visita les divers établissements et parcourut les principales rues de Montmartre.

Les deux hommes eurent la bonne fortune, en passant rue Pigale, de retrouver l'ancien compagnon de M. Leveelyn Quelques heures plus tard, avec l'aide de gardiens de la paix, l'inspecteur Roumaillac, qui avait pris le voleur en filature, l'arrêtait.

Il se nomme Isaac Disler, 22 ans, demeurant en hôtel rue de Clichy; il a séjourné longtemps en Amérique Ses deux complices, René Daviel, 18 ans, et Pierre Dufflier, 17 ans, sans domicile fixe, arrêtés peu après, ont été, avec Disler, envoyés au Dépôt par le commissaire de police du quartier de l'Europe.

Le don d'un demi million par la ville de Barcelone

IL EST AFFECTE A LA RECONSTRUCTION D'UNE COMMUNE DE LA SOMME

Paris, 2. — M. Charles Reibel, ministre des régions libérées, vient de recevoir du marquis d'Alella, maire de Barcelone, un chèque de 500.000 francs, contribution votée par le Conseil municipal de cette ville pour la reconstruction de la commune de Belloy-en-Santerre (Somme).

Cette localité a été choisie en souvenir de la sanglante bataille de 1916, au cours de laquelle les volontaires catalans combattirent héroïquement et succombèrent pour la plupart.

Avant le grand meeting d'aviation de Lille

Le lieutenant Robin s'est livré hier à ses évolutions périlleuses

Après le meeting réussi qui a eu lieu dimanche à Douai, les organisateurs des grandes manifestations aéronautiques du Nord se sont remis à l'œuvre pour préparer la grande réunion d'aviation qui doit se tenir dimanche prochain, à l'aérodrome de Ronchin.

Hier après-midi, plusieurs avions ont survolé Lille, dont « l'oiseau rouge » du lieutenant Robin, qui a produit une grosse impression sur le public lillois, par ses évolutions périlleuses.

Sur son appareil docile, le téméraire aviateur a exécuté quelques loopings, quelques descentes en vrille, des glissades et des vols renversés, qui si risqués qu'ils aient déjà paru, n'ont donné qu'une faible idée de la virtuosité du champion de l'air, tant applaudi dimanche dernier à Douai. Le meeting de Lille s'annonce bien La journée sera mémorable si le temps le permet.

L'électricité homicide

UN OUVRIER ELECTRICIEN A ETE FOUDROYE A AVESNES

Lundi matin, vers 7 heures, l'ouvrier électricien Artigaut Jules, 28 ans, était venu de Fourmies à Avesnes pour examiner et exécuter les réparations à la cabine située en gare.

A peine entre dans la cabine, Artigaut heurtait un fil à haute tension et tombait foudroyé.

On suppose que le malheureux avait omis de couper le circuit, ou l'ayant d'abord fermé, il le rouvrit ensuite.

Transporté à la gare, Artigaut reçut les soins du docteur Derache, appelé d'urgence.

Le docteur pratiqua des frictions et la respiration artificielle, mais tous ces soins demeurèrent vains.

Artigaut, qui laisse une veuve et un petit garçon, a été transporté à l'hospice par les soins du personnel de la gare.

Sa veuve a été prévenue par télégramme du malheur qui la frappait.

Le drame de Phœnix-Park à Anvers

LE POURVOI DES CONDAMNES A ETE REJETE

Bruxelles, 2. — La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Mme Steinmann et Léon Van de Wouwer, condamnés par la Cour d'assises d'Anvers pour meurtre de M. Steinmann.

Contre les retenues sur les salaires des fonctionnaires de nos régions

Nouvelle intervention de Saint-Venant

Notre ami Ch. Saint-Venant, député du Nord, vient d'adresser la question écrite suivante à M. le Ministre des Finances

En déposant une demande d'interpellation relative aux remboursements exigés par votre département, à propos des avances faites sur les appointements des ouvriers, employés, fonctionnaires communaux, départementaux ou d'Etat, pendant la période de 1914 à 1918 inclus — au titre de repliés par ordre — j'ai voulu vous faire préciser le respect qu'un ministre doit à la parole donnée, et aux engagements formulés par des ministres antérieurs à vous.

D'autre part, il résulte tant de vos déclarations aux délégations diverses, que de vos réponses aux lettres de mes différents collègues, que vous devez procéder à la désignation d'une commission chargée d'étudier la question en vue de donner satisfaction aux intéressés, et, qu'en attendant des résultats décisifs vous ordonnez de surseoir aux dites retenues.

Or, c'est tout à fait le contraire qui existe, puisque malgré tout on continue à prélever sur les salaires des employés d'octroi et autres manuels des services publics des Régions libérées. Il en est de même pour les fonctionnaires des contributions directes, indirectes, douanes, et, *plus scandaleusement encore, sur les pensions des veuves de guerre, sur une base de 30 %, soit d'un cinquième d'une pension variant de 300 à 1.900 francs par an.*

Les règles parlementaires sont d'un tel aspect, qu'il est bien difficile de préciser l'heure d'une interpellation, aussi je compte sur votre probité et impartialité de législateur pour régler dans le courant de la semaine du 3 au 6 juillet prochain, cette question digne du plus grand intérêt en raison de la somme d'efforts dépensée par les fonctionnaires de toutes les régions envahies,

---

FEUILLETON DU 4 JUILLET 1923 — N° 50

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

VI

LA SITUATION SE PRECISE

Elle avait déclaré : Vous hériterez de moi... Vous serez riche, libre. Riche, oui, tous ces millions seraient à lui... Pour les avoir, il n'avait qu'à faire ce qu'elle disait : la contraindre à subir son amour, user des droits que le code lui conférait. Plutôt que de céder, elle se tuerait, avait-elle affirmé. Cette menace, elle la mettrait à exécution. Il en avait la certitude.

Mais il chassa... avec épouvante... la pensée mauvaise... la pensée détestable... qui lui était venue.

Ce n'était plus d'or, à cette heure, qu'il avait soif... mais de l'amour... mais des baisers de Marcelle !...

Tout ce qui ne se rapporterait pas à elle, lui était indifférent.

Il balbutia :

— Ah ! c'est affreux, ce que vous dites !... Oui, j'ai été un malheureux, Marcelle... j'ai souhaité la fortune... et pour la posséder tous les moyens m'ont paru bons... Mais la fortune, sans votre tendresse, quel attrait peut-elle avoir pour moi !... Moi aussi, devant vous, je mets à nu mon cœur... avec ses faiblesses... avec ses erreurs... avec ses tares... Mais tout pêche mérite miséricorde lorsque le repentir est sincère !... Il n'est pas possible que vous soyez inaccessible à la pitié !... Ah ! Marcelle, vous avez été bien cruelle !... Si vous saviez combien je vous aime !... Quelle religion je vous ai vouée ! Et ce n'est pas votre beauté seulement... votre éclatante beauté qui m'a conquis, qui m'a rendu meilleur, et me fera, un jour, je l'espère, je le veux, digne de vous... non, ce n'est pas seulement votre beauté, mais votre âme incomparable... Laide et pauvre, je vous aimerais encore !... Ah ! de ma part tant d'humilité... tant de soumission... vous toucheront peut-être... Marcelle, dites-moi que vous ne serez pas toujours insensible... Dites-moi que vous me pardonnerez ?...

— Jamais !...

Elle répéta énergiquement :

— Jamais !... jamais !...

Elle se dirigeait vers la porte. Il ne fit pas un geste pour la retenir. Mais à peine eut-elle disparu qu'il se laissa tomber sur un siège et... se prenant la tête à deux mains... lui, Jacques Burgos... il pleura comme un enfant.

.....

Il passa une nuit terrible.

Etendu sur son lit, où il s'était jeté tout habillé, longtemps il fut en proie à une crise de désespoir vraiment effrayante Le sommeil se refusait à ses paupières Une fièvre intense le brûlait. De colère... de rage impuissante... il se tordait les doigts... et sous l'assaut de la douleur qui l'affolait, il mordait les draps, à pleines dents, pour étouffer les plaintes qui s'exhalaient de ses lèvres.

Et il avait beau fermer les yeux, repousser l'image obsédante qui s'offrait à lui, toujours il revoyait Marcelle, froide, hautaine, méprisante, toujours il entendait résonner à son oreille la voix vengeresse de la jeune femme.

Et il avait beau fermer les yeux, repousser l'image obsédante qui s'offrait à lui, toujours il revoyait Marcelle, froide, hautaine, méprisante, toujours il entendait résonner à son oreille la voix vengeresse de la jeune femme.

Ah ! en face d'elle, comme il avait été faible... comme il avait été lâche !...

Car enfin, s'il avait voulu... oui, s'il le voulait véritablement... il l'obligerait bien à changer d'attitude... à se soumettre... à plier devant lui.

N'était-il pas le maître ?...

En ce moment, satisfaite du mal qu'elle venait de lui faire... de la souffrance qu'elle avait apportée dans l'âme de l'homme sur qui elle n'ignorait pas son pouvoir... elle dormait peut-être... oui, elle dormait tranquillement, tandis que, près d'elle, le cerveau en feu, il endurait un supplice sans nom.

Pourquoi n'irait-il pas la retrouver.

Malgré sa défense !...

Il était son mari.

Il saurait le lui prouver.

Il s'était levé, prêt à exécuter le projet qu'il venait de concevoir. Mais il haussa les épaules d'un air de profond découragement. A quoi bon ? Elle s'était enfermée sans doute. En agissant ainsi, il provoquerait un éclat... un scandale certainement... Il se rappelait les paroles de Marcelle... et il frissonnait au souvenir de la menace faite par elle d'attenter à ses jours s'il ne consentait pas à ne plus voir en elle qu'une étrangère.

Et c'était cette menace... qu'elle n'hésiterait pas à exécuter, il le savait bien... c'était cette menace qui l'avait mâté... qui... à cette minute encore — lui, habitué à briser tous les obstacles qui se dressaient sur son chemin — l'empêchait de donner libre cours à la violence de sa nature.

Si, la première fois qu'il avait vu Marcelle, on lui eût prédit ce qui arriverait par la suite... oui, si on lui eût prédit qu'elle le réduirait au rôle qu'il jouait aujourd'hui... il aurait ricané... d'entendre une pareille énormité...

D'ailleurs, pouvait-il croire... pouvait-il espérer que jamais elle lui appartiendrait !...

Le jour où Pierre Sartolles avait dit : « Voulez-vous être le mari de ma fille ? » il s'était demandé si celui-ci ne se moquait pas de lui... ou s'il ne perdait pas la raison. Dans quel but cette proposition ? Le banquier savait quelle était sa situation exacte, à lui, Jacques Burgos. Il savait que, perdu de dettes, acculé aux pires extrémités, l'homme à qui il s'adressait avait côtoyé de bien près l'abîme... au fond duquel il eût roulé... si, lui-même, Pierre Sartolles, n'en avait pas décidé autrement. Et il l'avait choisi pour son gendre ! Choix étrange et qui confondait l'imagination !...,

Oui, dans quelle arrière-pensée le financier lui avait donné sa fille, destinée de par sa naissance, de par sa fortune, à une union non seulement beaucoup plus brillante, mais beaucoup mieux assortie.

Il y avait là un mystère évidemment.

Les larmes de Marcelle n'avaient pas désarmé le vieillard.

Il eût eu, contre elle, un motif d'implacable rancune... il eût voulu faire, à tout jamais, le malheur de sa fille, qu'il n'aurait pas agi d'une façon différente.

Quel secret renfermait l'existence de l'infirme ?...

Quel secret que ne pouvaient — maintenant — livrer ses lèvres pour toujours closes ?

Pourquoi la vengeance qu'il avait exercée contre Frédéric Mauroy et les siens... cette vengeance à laquelle il l'avait associé, lui, Jacques ?...

... Et dont il s'était fait, avec une sorte de joie farouche, l'exécuteur impitoyable, car en servant la haine d'un autre, il s'était rencontré qu'il servait sa propre haine à lui...

... Une haine qui datait de loin !

Dans le silence de la nuit, incapable de trouver le repos, Jacques marchait, à travers sa chambre, d'un pas saccadé.

Et un nom montait à sa bouche... un nom qu'il prononçait à voix haute... sur un ton déchirant :

— Marcelle... Marcelle...

Avec quelle rigueur elle venait de le traiter !...

Comme il était puni de sa conduite brutale et — il devait bien l'avouer — odieuse envers elle !...

Alors, il n'avait qu'une idée : profiter des événements... s'assurer à n'importe quel prix la possession de cette dot dont *le chiffre colossal lui donnait le vertige.*

De la femme, pour elle-même, il se souciait peu.

Elle eût eu tous les défauts physiques, toutes les tares morales qu'il l'aurait épousée encore !...

Or, il se faisait qu'elle était belle entre les plus belles !

Et de cette beauté merveilleuse il s'était épris avec la fougue, avec l'emportement qui, en toutes choses, le caractérisaient. Il n'avait vécu que par son amour. Le reste n'occupait plus de place dans son esprit. Et la passion qui le consumait s'était augmentée encore de l'éloignement... de l'absence de Marcelle... retenue au cap Martin, près de Régine, malade.

Il s'était dit : « Je vaincrai son indifférence. A force de tendresses, de soumission à ses désirs, je saurai bien l'obliger à me pardonner... à m'aimer un peu, moi, qui l'aime tant !... »

Et voici que le jour même de son retour elle lui criait son aversion... son invincible dégoût... voici qu'elle élevait entre eux une barrière infranchissable !...

Eh bien... malgré tout, il ne désespérait pas encore !...

Il n'abandonnait pas la lutte !...

Puisque la violence ne pouvait rien contre elle... il la conquerrait par la douceur... par la manifestation quotidienne d'un repentir sincère... Il lui prouverait qu'il n'était pas indigne de sa pitié...

(A suivre).